Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260211-D3JA26-DE



Direction de l'Administration Générale et de la Citoyenneté - AG

# CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

*(ordre du jour du 23 janvier 2026)*

## PASS COMMERCE ET ARTISANAT 2025

*Rapporteur : Monsieur LE MAIRE*

Par délibération du 27 juin 2019, la Ville de Fougères a validé son intégration dans le périmètre du dispositif Pass Commerce et Artisanat proposé par Fougères Agglomération et la Région Bretagne.

Le dispositif Pass Commerce et Artisanat est une aide directe aux investissements (travaux et équipements) pour les commerçants et les artisans de services locaux (inscrits au RCS ou au répertoire des métiers) souhaitant créer, moderniser, étendre leur activité ou reprendre une affaire. L'aide, soumise à certaines conditions, représente 30% du montant investi. Elle peut aller jusqu'à un maximum de 7 500 €.

Pour rappel, il a été proposé d'associer la Ville dans le dispositif sous les conditions suivantes en matière de répartition des financeurs :

- Financement Fougères Agglomération : 40%
- Financement Ville de Fougères : 30%
- Financement Région Bretagne : 30%

Le nombre de dossiers s'élève à 15 sur la période novembre 2024 – décembre 2025 avec une participation de la Ville de Fougères de 26 303,61 euros.

Il est proposé au conseil municipal, avec l'avis favorable de la commission Attractivité Economique, Commerce, Artisanat, Formation de valider la subvention d'investissement 2025 au titre du dispositif Pass Commerce et Artisanat et d'autoriser la Ville à verser la quote-part de 26 303,61 € à Fougères Agglomération.

ADOPTE A L'UNANIMITE




Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2026-02-11T11:54:58+01:00

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 11/02/2026 11:54:58